

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 4 : 1918) du

SAMEDI 23 FÉVRIER 1918

Depuis le début de janvier, c'est-à-dire depuis que les fonctionnaires supérieurs du Ministère des finances ont adressé à l'autorité allemande une lettre (1) annonçant leur décision irrévocable de quitter l'administration « *si les tendances dans le sens de la séparation administrative se précisaient et se généralisaient* » des incidents multiples ont marqué les relations, toujours plus tendues, de ces fonctionnaires avec cette autorité.

Il y eut d'abord une courbe rentrante exécutée par M. Pochhammer, qui demanda à M. Janssens, administrateur-directeur général des contributions, s'il verrait un inconvénient à ce que lui, « *ministre allemand des finances belges* », signât, sinon toutes les pièces de l'administration, du moins certaines d'entre elles d'une portée générale. Comme il s'agit, en l'espèce, d'un droit que le ministre se réserve en tout temps et qui laisse intactes les attributions des chefs de services, M. Janssens ne vit aucune objection à lui accorder cette satisfaction platonique. M. Pochhammer se déclara enchanté comme s'il avait remporté une victoire.

Mais, à la fin de janvier, l'atmosphère changea complètement. M. Van Cutsem, directeur général de la trésorerie publique, fut alors saisi d'une ordonnance du gouverneur-général scindant le service de la trésorerie en deux administrations, flamande et wallonne. Il reçut en même temps un projet de budget où les recettes et les dépenses sont divisées pour la Flandre et la Wallonie. Enfin, M. Pochhammer prit un arrêté reportant au 1^{er} janvier 1918 la mise à exécution de l'arrêté du 13 avril 1917 séparant du Brabant l'arrondissement de Nivelles, séparation que l'administration des finances a refusé, jusqu'à ce jour, d'appliquer. L'administrateur-général Janssens a aussitôt fait connaître à l'autorité allemande que, si elle donnait suite à ses intentions, le personnel ne resterait pas en fonctions. Le référendaire Loeblich lui a répondu que l'arrêté était signé et qu'il était trop tard pour revenir sur le fait accompli.

Le 8 février, tous les hauts fonctionnaires du Département donnaient leur démission. Quelques jours plus tard MM. Janssens, Van Cutsem, Frère, Sillevaerts et Van Damme, directeurs généraux, étaient mis d'office à la retraite « *parce que, depuis leur lettre du 8 février, l'autorité occupante ne peut plus compter sur une collaboration utile de leur part* ». En même temps, interdiction leur était signifiée de reparaître encore dans les bureaux du ministère. MM. Heyse, inspecteur général de l'enregistrement, et Van de Putte, directeur au

secrétariat général ont reçu des lettres de menaces ainsi que l'avis qu'ils ne peuvent plus exercer leurs fonctions.

Quant aux autres fonctionnaires des finances, qui tous ont remis leur démission à l'autorité allemande, ils ont reçu de M. Pochhammer, la note suivante :

“Il serait contraire à l'intérêt public d'autoriser un grand nombre de fonctionnaires à quitter en même temps l'administration. Je désire que vous continuiez à remplir vos fonctions jusqu'à disposition ultérieure. Il vous est interdit d'interrompre votre activité tant que vous n'aurez pas obtenu de moi une autorisation à cette fin.

J'insiste sur ce que l'administration allemande est fermement décidée à employer sans égards tous les moyens dont elle dispose contre les employés qui enfreindraient le présent ordre. Ceux qui, malgré cet avertissement, croiraient pouvoir quitter leur service sans autorisation, perdront, outre qu'ils seront définitivement révoqués, tout droit à la pension, et auront à supporter la lourde conséquence de leur attitude.” (Note : les auteurs nous apprennent le 2 mars qu'elle serait datée du 14 février)

Cette circulaire comminatoire n'a eu d'autre résultat que de fortifier les intéressés dans leur résolution d'abandonner leurs services.

Ils ont tenu, le 18 février, une réunion au cours

de laquelle les fonctionnaires de l'enregistrement ont déclaré qu'ils resteraient à leur poste jusqu'à la fin du mois pour se conformer aux termes de leur lettre de démission.

Leurs collègues des autres services ont décidé alors de rester en fonctions également pendant quelques jours encore. Ils quitteront ensemble le ministère le 28 février.

On racontait hier, au département des finances, qu'un fonctionnaire, M. Verhaegen, avait été entrepris par le référendaire allemand Kauffmann. Celui-ci l'a vivement sollicité de rester : *« Je crois – lui a-t-il dit – que le conflit repose sur un malentendu. Les fonctionnaires belges s'imaginent que nous allons placer ici des « activistes ». Vous pouvez, à cet égard, être pleinement rassurés. Il n'en viendra ici aucun. Nous avons appris à connaître ces gens-là. Ce sont des êtres tarés et des fourbes dans lesquels nous ne pouvons avoir aucune confiance. La seule chose qui les guide, c'est la convoitise de l'argent et des prébendes. A part deux ou trois d'entre eux, nous nous sommes mépris sur leur compte »*.

Ce langage n'a pas eu plus de succès que la *« manière forte »*.

En ce qui concerne les fonctionnaires provinciaux des finances, des députés et sénateurs les ont invités à rester à leur poste. Jusqu'à présent, seule, l'administration centrale s'en va.

(1) Voir 6 janvier 1918 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180106%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Notes de Bernard GOORDEN.

Voir aussi 15 décembre 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171215%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>